

## Compte-rendu Conseil Municipal du 13 avril 2022

OUVERTURE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Présents 10 :

Mr Jean-François RODIER  
Mr André ARNAL  
Mme Caroline MALHERBES  
Mr Michel LACROIX  
Mme Françoise FOUSSAT  
Mr Cyrille SCIORETO

Mme Yvette COLOMB  
Mme Joëlle BASTIEN  
Mme Danielle LINARD  
Mr Jacques ROFFY  
Mme Cécile GANE  
Mr Jean-Luc ANDRÉ

Mme Nathalie CLUSE  
Mr Pierrick GRAFFOILLERE  
Mr Willy VIOLLE  
Mr Hervé ROUX  
Mme Céline PRADEL  
Mme Anne DELHOSTAL  
Mr Jean PRIVAT

**Absents excusés 9 et procurations 8:**

Jean-François RODIER à Françoise FOUSSAT  
Joëlle BASTIEN à Danielle LINARD  
Cyrille SCIORETO à André ARNAL  
Cécile GANE à Nathalie CLUSE  
Caroline MALHERBES à Françoise FOUSSAT

Michel LACROIX à André ARNAL  
Anne DELHOSTAL à Céline PRADEL  
Jean PRIVAT à Jean-Luc ANDRÉ  
Jacques ROFFY (pas de procuration)

Monsieur le Maire étant absent, le 1er Adjoint, Monsieur André ARNAL, ouvre la séance à 18H30.  
Monsieur André ARNAL propose Mme Danielle LINARD comme secrétaire de séance.

Délibération : Approbation du PV du 13-04-2022 :  
Aucune observation. **Adopté à l'unanimité.**

Délibération : Approbation des comptes de gestion 2021 : commune / ferme équestre / transport scolaire  
Considérant qu'il y a concordance parfaite entre les comptes de gestion du receveur et les comptes administratifs du maire :  
- sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,  
- sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,  
- sur la comptabilité des valeurs inactives,  
Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion n'appellent ni observations ni réserve de sa part.  
**Adopté à l'unanimité.**

Délibération : Approbation des comptes administratifs 2021 : commune / ferme équestre / transport scolaire  
Monsieur André ARNAL, 1er Adjoint, présente les Comptes Administratifs 2021 dressés par M. Jean-François RODIER, Maire.  
**Jean-François RODIER, le Maire n'a pas participé au vote des CA. (Sa procuration n'a pas été prise en compte)**

### Compte Administratif Principal (budget Commune)

#### RECAPITULATIF BUDGET

			DEPENSES		RECETTES		
REPORT DE L'EXERCICE 2020	report de la section de fonctionnement (002)	C	0,00 €	I	303 068,24 €		
	report de la section d'investissement (001)	D	186 036,15 €	J	0,00 €		
REALISATION DE L'EXERCICE 2021	Section de fonctionnement	A	1 320 750,79 €	G	1 774 378,84 €		
	Section d'investissement	B	762 593,36 €	H	523 218,57 €		
Restes à réaliser de 2021 reportés en 2022	Section de fonctionnement	E	0,00 €	K	0,00 €		
	Section d'investissement	F	101 840,00 €	L	167 077,00 €		
<b>RESULTAT</b>							
RESULTAT CUMULE DE 2020 à 2022	Section de fonctionnement	= C+A+E	1 320 750,79 €	= I+G+K	2 077 447,08 €	*=(I+G+K) - (C+A+E)	756 696,29 €
	Section d'investissement	= D+B+F	1 140 469,51 €	= J+H+L	690 295,57 €	*=(J+H+L) - (D+B+F)	-450 173,94 €
	Total cumulé	= C+A+E+D+B+F	2 461 220,30 €	= I+G+K+J+H+L	2 767 742,65 €	*=(I+G+K+J+H+L) - (C+A+E+D+B+F)	306 522,35 €

### Compte Administratif Transports Scolaires

	DEPENSES	RECETTES	DIFFERENCE
FONCTIONNEMENT	13 336,24 €	22 988,92 €	9 652,68 €
INVESTISSEMENT	6 000,00 €	3 294,11 €	-2 705,89 €
TOTAL	19 336,24 €	26 283,03 €	6 946,79 €

### Compte Administratif FERME EQUESTRE

	DEPENSES	RECETTES	DIFFERENCE
FONCTIONNEMENT	20 208,39 €	32 247,32 €	12 038,93 €
INVESTISSEMENT	38 534,80 €	26 273,40 €	-12 261,40 €
TOTAL	58 743,19 €	58 520,72 €	-222,47 €

**Le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs.  
Adopté à l'unanimité.**

**Délibération : Affectation du résultat : budget Commune**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068- Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 450 173,94€

Ligne 002 - Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 306 522,35€

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération : Affectation du résultat : budget Transport Scolaire**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 2 705,89€

Ligne 002 Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 6 946,79€

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération : Affectation du résultat : budget Ferme Équestre**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 12 038,93€

Ligne 002 Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0.00€

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération : Vote du budget primitif 2022 : Commune**

Le projet de budget primitif de la Commune pour l'exercice 2022 proposé par le Maire est soumis à l'examen du Conseil Municipal.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré APPROUVE le Budget Primitif Principal de la Commune 2022.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 075 360,00 €	2 075 360,00 €
INVESTISSEMENT	2 271 911,54 €	2 271 911,54 €
TOTAL	4 347 271,54 €	4 347 271,54 €

**Pour : 15 Contre : 1 Abstention : 2**

**Délibération : Vote du budget primitif 2022 : Transport Scolaire**

Le projet de budget primitif pour le Transport Scolaire pour l'exercice 2022 proposé par le Maire est soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ approuve le Budget Primitif du Transport Scolaire 2022.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	17 746,00 €	17 746,00 €
INVESTISSEMENT	8 349,00 €	8 349,00 €
TOTAL	26 095,00 €	26 095,00 €

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération : Vote du budget primitif 2022 : Ferme Équestre**

Le projet de budget primitif de la Ferme Équestre pour l'exercice 2022, proposé par le Maire, est soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ approuve le Budget Primitif de la Ferme Équestre 2022.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	31 591,35 €	31 591,35 €
INVESTISSEMENT	38 534,80 €	38 534,80 €
TOTAL	70 126,15 €	70 126,15 €

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération : Vote des taux d'imposition 2022 des taxes locales**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux des taxes ménages pour 2022.

Désignation des Taxes	Pour rappel Taux 2016	Pour rappel Taux 2017	Pour rappel Taux 2018	Pour rappel Taux 2019	Pour rappel Taux 2020	Pour rappel Taux 2021	Proposition Taux 2022
Taxe d'habitation	14.43 %	14.52 %	14.52 %	14.52 %	/	/	/
Foncier bâti	19.53 %	19.65 %	19.65 %	19.65 %	19.65 %	43.21 % *	43.21 %
Foncier non bâti	92.72 %	93.28 %	93.28 %	93.28 %	93.28 %	93.28 %	93.28 %

*\*dont taux départemental de 23.56%*

**Adopté unanimité**

**Délibération : Modification des statuts de la CABA**

Il est proposé de formaliser dans les statuts de la CABA deux nouvelles compétences facultatives, sous les intitulés suivants :

- 7) EN MATIÈRE DE SANTÉ : l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Contrats Locaux de Santé.
- 8) EN MATIÈRE DE COHÉSION TERRITORIALE : l'étude de toute action d'envergure supra-communautaire ainsi que la mise en œuvre, l'animation et le suivi de tous programmes territoriaux intéressant la stratégie locale de développement et l'attractivité du territoire.

Ce dernier intitulé permet, notamment, d'entériner la compétence de la CABA relative aux différentes contractualisations (CRTE, LEADER...).

**Adopté unanimité**

**Délibération : Régie transport scolaire : renouvellement de la licence de transport**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle que la gestion du transport scolaire est assurée en régie par nos services.

La licence pour le transport intérieur de personnes par route pour compte d'autrui arrivant à son terme, il a été nécessaire de la renouveler. Celle-ci est valable du 12-03-2022 et 11-03-2027.

La désignation d'un régisseur est nécessaire. Monsieur le Maire s'étant proposé, il est nommé.

**Adopté unanimité**

**Délibération : Eclairage public au stade**

Le montant total TTC de l'opération s'élève à 1 800.00€ (honoraires compris).

Le financement de cette opération sera :

- subvention du SDEC : 35% du HT soit 525.00€
- participation de la Commune : 65% du HT + TVA = 1 275.00€

**Adopté unanimité**

**Délibération : Orientations et crédits affectés à la formation des conseillers municipaux à compter de 2022**

Modification du montant de l'enveloppe budgétaire d'un montant 4000€ a été revu à la baisse soit 1650€.

**Adopté unanimité**

**Délibération : Cession d'un pavillon Polygone - Rue des Aubépines**

POLYGONE a donné un avis favorable à la cession de la maison.

Le terrain appartenant à la commune, il est nécessaire de se prononcer pour sa cession et d'en fixer le montant.

Celui-ci est arrêté à 12000€ au profit de la commune.

**Adopté unanimité**

**Délibération : Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme -avenant aux conventions de création du service mutualisé et d'organisation du service**

L'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives a instauré le principe de la Saisine par Voie Électronique (SVE).

Après avoir été plusieurs fois reportée, l'application de la SVE aux Demandes d'Autorisation d'Urbanisme (DAU) est effective depuis le 1er janvier 2022.

Ces deux obligations s'imposent par extension au service ADS mutualisé mis en place par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) et la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne (CCCC).

Monsieur ARNAL, 1<sup>er</sup> adjoint, donne lecture des nouvelles mesures applicables en matière d'urbanisme depuis le 01/01/2022.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'organisation définie dans le cadre de la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à conventionner, en qualité de commune adhérente au service commun « Instruction des autorisations du droit des sols » de la CABA, pour déterminer les modalités d'organisation de l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit des sols menée par le service unifié ADS ;
- d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention portant modalités d'organisation pour l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit des sols ,

**Adopté unanimité**

**Délibération : Contractualisation : FIPDR 2022 - sécurisation école**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle qu'une subvention au titre du FIPDR (Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation) programme S- sécurisation des établissements scolaires avait été accordé pour 2500€, correspondant à 50% du montant des dépenses.

Il est proposé pour cette année de réaliser une nouvelle demande au titre du FIPDR 2022 concernant la sécurisation des établissements scolaires.

Le taux de subvention variera entre 20 et 80% maximum du coût total HT de l'opération d'équipement (déterminé en fonction du caractère prioritaire du projet et de la capacité financière du porteur de projet).

Les travaux envisagés seraient la pose d'une alarme anti-intrusion, d'un interphone vidéo, d'une caméra.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FIPDR 2022.

**Adopté unanimité**

**Délibération : Contractualisation : Fonds Cantal Solidaire 2022-2024**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été déposée au titre du Fonds Cantal Solidaire 2022-2024 auprès du Conseil Départemental.

Les travaux concernent un aménagement de l'école de Jussac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le dépôt d'une demande de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2022-2024 auprès du Conseil Départemental.

**Adopté unanimité**

**Délibération : Contractualisation : aménagement zone de sports et loisirs**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informe les membres du Conseil Municipal que des demandes de subvention vont être déposées auprès de La Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Agence Nationale du Sport.

Ces aménagements concernent l'aménagement de la zone de sports et de loisirs avec :

- Un terrain multisports (City stade)
- Une piste de padel
- L'éclairage du stade d'entraînement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à effectuer le dépôt des demandes de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Agence Nationale du Sport.

**Adopté unanimité**

Informations municipales :

- Fin des travaux de Mondésir sur le rond-point et le plateau de rehaussement
- Un bateau (trottoir) face à l'Allée du Comice doit se faire
- Rue des Myosotis : réfection d'une bouche surélevée
- Rue du Moulin de Limagne : réalisation et réfection de trottoirs
- Travaux RD922 : devraient débiter à compter du 25-04-2022 (conférence de presse, tract)
- Vidéoprotection : en cours
- Panneau d'information : installation prévue rapidement

Questions diverses :

Céline PRADEL

Les poubelles à l'arrêt de bus ?

Hervé ROUX

Poubelles gênantes rue des Myosotis

Nathalie CLUSE

La cantine à 1€. Quelles tranches sont applicables ?

= affaires à suivre

\*\*\*\*\*

Aucun élu n'ayant de question, André ARNAL, 1<sup>er</sup> adjoint président de cette séance, clôture la séance à 20h50.

La secrétaire de séance  
Danielle LINARD

Le 1<sup>er</sup> adjoint, Président de séance  
André ARNAL

